

Sciences Technologie Santé, Mention Agronomie, Spécialité Agriculture, Durabilité, Nouvelles Technologies

RNCP20105 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	211, 210
Formacode(s)	21054, 12598
Code(s) ROME	A1301, A1303, A1416, K2109, K2111
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère de l'Enseignement Supérieur

Université de Bourgogne - Dijon

<http://www.u-bourgogne.fr>

Ministère de l'agriculture et de la pêche - Sous direction POFE

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce professionnel occupe trois types d'activités :

- expertise et appui technique auprès des professionnels du secteur agricole
- étude, suivi, évaluation et pérennisation d'actions dans les objectifs d'amélioration, d'optimisation, de durabilité.
- communication et information, sur des produits et techniques pour des structures privées ou publiques.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1) Une fonction d'expertise et d'appui technique

Conseil d'entreprise :

- Réaliser le diagnostic de fonctionnement d'une exploitation agricole et fournir les axes d'amélioration

Conseil technique

- Elaborer des itinéraires techniques dans un souci de durabilité et assister ou conseiller l'exploitant

2) Une fonction d'étude :

- Utiliser son expérience acquise pour apporter des solutions pérennes aux problématiques rencontrées sur un territoire, les mettre en œuvre et en assurer le suivi.

3) Une fonction de communication et d'information

En matière de diffusion de l'information

- Elaborer la démarche de communication d'un projet ou d'une étude notamment à l'aide d'outils informatiques.

En matière d'Animation

- Organiser et animer des réunions, des formations

En matière de méthodologie de projet

- Faciliter sur le terrain la mise en œuvre des actions, par l'expression, la mobilisation la participation et la coordination des différents partenaires impliqués

En matière de management

- Encadrer une équipe.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- les organismes professionnels agricoles (chambres d'agriculture, syndicats, ...)
- les entreprises amont (firmes phytosanitaires, semences, engrais, ...) et aval (entreprises de collecte, ...) du secteur privé et coopératif
- les instituts techniques et de recherche
- les bureaux d'études en agro-environnement.
- les collectivités territoriales : communes, départements, structures intercommunales et régions, au sein des services techniques agriculture, environnement ou aménagement du territoire.
- les services d'Etat : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF), Direction régionale de l'environnement (DIREN),
- les établissements d'enseignement et les organismes de formation professionnelle

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Cadre technique chargé de conseil ou d'animation en génie « agri-environnemental »
 - Cadre technique chargé d'études agricoles (dont l'expérimentation végétale)
 - Cadre technique chargé de mission dans les domaines : Agriculture/Environnement /Aménagement du territoire
- Plus secondairement :
- Formateur ou Professeur de l'enseignement agricole
 - Chef de culture

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 933 €
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs · tension 3/5 (Modérée) A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée) W1X80 — Formateurs · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	107 383
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	67 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture W0X90 — Professeurs du secondaire W1X80 — Formateurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Pour partie jury VA ; Jury VES

COMPOSITION DU JURY — VAE

Jury VAE

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.u-bourgogne.fr/>

<http://www.agrosupdiijon.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/20105/>